

Service émetteur : Pôle S.P.E.
Affaire suivie par : Dominique MESTRE-PUJOL
Courriel : dominique.mestre-pujol@ars.sante.fr
Téléphone : 04/68/11/55/08

Date : 20/05/2020

Monsieur le Préfet de l'Aude
Direction des collectivités et du territoire
Bureau de l'administration territoriale
52 rue Jean Bringer
11836 CARCASSONNE Cédex 9

A l'attention de Mme DE CANONVILLE

Objet : Dossiers déposés par la commune de MISSEGRE en vue de la régularisation administrative des sources communales de Jean Menara- des Fourradats- Ancienne Grande- Ancienne Petite- de la Ribo- du Moulin 1,2 et 3

DUP autorisant le prélèvement et prescrivant les périmètres de protection.

Ref : articles L 1321-1 à 10 et L 1324-3 du Code de la santé Publique
Articles L 214-1 à 6, L 214-8 et L 215-3 du Code de l'Environnement

La commune de MISSEGRE a déposé auprès de mes services les dossiers cités en objet.

La demande porte sur la régularisation administrative des sources ci dessus citées alimentant en eau potable la commune de MISSEGRE, par arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique, conformément aux dispositions de l'article L 1321 du Code de la Santé Publique.

Cette procédure est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux captées, acquérir les terrains nécessaires à la réalisation des périmètres de protection immédiate, grever de servitudes légales les terrains compris à l'intérieur des périmètres de protection rapprochée et éloignée, et les terrains d'accès aux ouvrages, afin de préserver les points d'eau de toute pollution éventuelle.

Ce dossier est jugé recevable et complet et je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique de 1 mois, en application du décret N° 2011-2018 du 29 décembre 2011 portant réforme de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement.

L'enquête publique se déroulera sur la commune de MISSEGRE, dont la mairie sera le siège de l'enquête publique

Vous voudrez bien trouver ci-joint 4 exemplaires du dossier (+ 1 CD) accompagnés de la notice d'enquête publique et de la fiche de liaison. Ce document indique les référents techniques et administratifs de l'ARS qui se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

**P/Le Directeur Général
La DD Adjointe du DD11**

Dominique MESTRE-PUJOL